

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 30 juin 2016**

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Paule MASSON, Aline VAUTHIER, Catherine LAVAUD, Anne OLIVIER et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME, Marcel DUBOIS, André MAUTRAIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie GRILLON pouvoirs à Mr Jürgen ALLEAUME
Mr Fabrice AUCOULON pouvoirs à Mme Aline VAUTHIER

Absents excusés :

Mmes Sylvie MILLOT, Martine HUIBAN et Mrs Bernard PERUS, Sébastien DESBOURDES.

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H35

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Jürgen ALLEAUME est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Compte rendu des 21/03/2016, 12/04/2016 et 19/05/2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 21/03/2016.

Mme OLIVIER demande le rajout aux questions diverses – point n°4 : « *le Vice-Président a pris l'initiative de ne pas l'inviter aux commissions car elle défend le Quotient familial.* »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions et 8 voix pour, approuve le compte rendu du 12/04/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions et 7 voix pour, approuve le compte rendu du 19/05/2016.

3) Projet de fusion des Syndicats Transports

Le préfet de l'Essonne a pris un arrêté portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale. Concrètement il s'agit de l'application de la Loi NOTRE. Cet arrêté propose la fusion des syndicats suivants :

- syndicat intercommunal pour le transport des élèves du collège Hubert Robert de Méréville
- syndicat intercommunal de transport du Sud Essonne
- syndicat mixte scolaire de la région de la Ferté Alais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention, approuve le projet de fusion des Syndicats Transports

4) Projet de fusion Syndicats Eau / Assainissement

Dans la même logique de regroupement des syndicats, le préfet de l'Essonne propose la fusion des syndicats suivants :

- syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau (le SIARCE)
- syndicat intercommunal d'assainissement de Lardy – Janville - Bourray
- syndicat intercommunal d'assainissement de Marolles – Saint Vrain
- syndicat intercommunal des eaux entre Rémarde et Ecole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 voix pour et 4 abstentions approuve le projet de fusion des Syndicats Eau / Assainissement.

5) ENGIE : Convention fourniture Gaz

Mr Marcel DUBOIS présente la convention de fourniture Gaz, suite à l'appel d'offre effectué. La convention est d'une durée de 3 ans. Une seule offre a été reçue, celle de la Société ENGIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de fourniture Gaz.

6) Plan Local d'Urbanisme : Approbation

Arrivée de Mme Sylvie SECHET à 20h20.

Mr Jean Michel DUMAZERT présente aux membres du conseil municipal le dossier du Plan Local d'Urbanisme pour approbation. Il rajoute que les remarques du commissaire enquêteur ont été prises en compte et que les recommandations utiles ont été intégrées au dossier.

Mme Anne OLIVIER regrette que les recommandations sur les logements sociaux n'aient pas été intégrées au dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 voix contre et 10 voix pour, approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été présenté.

7) Questions diverses

1- Mme le Maire informe que la commune de Boissy le Cutté est classée par le Préfet en catastrophe naturel : coulé de boues et mouvements de terrains.

2- Des demandes de réserves parlementaires ont eu un retour positif :

- Mr Marlin, pour la mise en place d'un kiosque au parc de loisirs, montant accordé : 4000€

- Mr Berson, pour la mise en place du skate parc, montant accordé : 4500€

- Mr Delahaye, pour la mise en place d'un coffret électrique place de l'église, pour les commerçants ambulants, montant accordé : 500€.

3- Le PNR va équiper les communes concernées par le couloir aérien d'un « tracker » afin de relever l'altitude, la vitesse et géolocaliser chaque avion passant au-dessus de la commune, afin de faire respecter les procédures prévues.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H48.